

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 136 autorisant le remboursement à M. Ali Bachir, adjudicataire des travaux de construction du bloc ' opératoire-radio, à l'Hôpital Principal, du cautionnement définitif de 400.000 francs réalisé suivant récépissé n° 101 du 27 mars 1952.

n° 136

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
4 février 1953

Numéro JO  
n° 4 du 01/03/1953

Date du numéro  
1 mars 1953

### VISAS

Gouverneur de la Fance d' Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 16 septembre 1644, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** la demande de M. A IqI Bachir

**Vu** l'article 6 de l'arrêté ministériel en date du 16 octobre 1946

Sur la proposition du Directeur du Service des Travaux publics,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est autorisé le remboursement à M. Ali Bachir, adjudicataire des travaux de construction du bloc opératoire-radio, à l'Hôpital Principal, du cautionnement définitif de quatre cent mille francs (400.000 fr.), réalisé suivant récépissé n° 1010 du 27 mars 1952.

#### Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où il en sera besoin.

**Le Gouverneur. N. SADOUL.**